Pibrac:

11, rue principale

**☎** 05 61 86 78 22

Lévignac:

1 bis av de Bouconne

**2** 05 61 06 93 16

Mondonville:

Mairie

**2** 05 61 85 58 56

Léguevin Brax:

3 Place du carré du fort

**2** 05 61 86 52 78

Fonsorbes:

Centre Social rue Luigi Amadio ☎ 05 34 47 51 46

06 26 31 72 63

La Salvetat st Gilles: Maison de l'Emploi

Av de St Exupéry

5 05 61 06 02 75

Saint Lys:

**CCAS** 

16 rue du 11 Nov 1918

**2** 05 62 14 73 60

Plaisance du Touch:

Service Emploi CCAS 3 rue de Tilleuls

**2** 05 61 16 39 62

ENTRAIDE DADTAGE

TRAVAIL

Nous mettons tout en  $\alpha$ uvre pour répondre au mieux à votre demande. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Les salariés de l'association s'inscrivent dans une démarche dynamique d'insertion professionnelle durable. En fin de mission, nous vous proposons de remplir un bilan.

En faisant appel à notre association vous soutenez l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).



communication Réf: COM 05 Mise en service juillet 2009 Mise à jour octobre 2015

## Besoins en personnel?



# Guide

Entreprises, Artisans, Commerçants, Associations, Collectivités...



ENTRAIDE PARTAGE TRAVAIL











11, rue Principale - 31820 Pibrac





### Bienvenue à Entraide Partage et Travail

#### Travailler avec l'association:

- ✓ Des **facilités** pour tous (tout est déclaré et transparent)
- ✓ Des avantages pour les utilisateurs
- ✓ Une opportunité pour les demandeurs d'emploi

#### La procédure

- Vous contactez notre siège ou nos antennes en précisant la mission à effectuer.
- Nous vous adressons un salarié correspondant à votre demande avec un contrat pour la durée de la mission.
- ➤ Vous signez avec le salarié le relevé d'heures figurant sur le contrat à la fin de la mission ou à la fin du mois; relevé aussitôt transmis à l'association par le salarié.
- > Nous vous adressons une facture au début du mois suivant pour règlement dès réception.

#### La fonction employeur ? C'est l'Association :

- Bulletins de salaire
- > D.U.E. (Déclaration unique d'embauche)
- Déclaration des charges sociales (URSSAF, ASSEDIC, Caisses de retraite)
- Accidents du travail, arrêts maladie...
- Gestion de personnel (remplacement...)
- > Responsabilité juridique (licenciement, prud'homme...)

### Prestations proposées

- ✓ Manutention, manoeuvre
- ✓ Entretien d'espaces verts
- ✓ Entretien dans les co-propriétés
- ✓ Aide au service de restauration et cantine
- ✓ Nettoyage et entretien de locaux
- ✓ Déménagements
- ✓ Travaux administratifs
- ✓ Autres ...

#### Soyez vigilant:

- > Ne faites pas exécuter des travaux non prévus au contrat.
- ➤ Vous êtes donneur d'ordres et responsable de la réalisation de la tâche dans de bonnes conditions d'hygiène et sécurité.
- ➤ En cas d'accident du travail, appelez aussitôt le siège social de l'association qui a 48 heures pour engager les démarches administratives auprès des organismes concernés.